



20, rue de la Gazelle
43000 Le Puy-en-Velay

INSTITUT DE TRAVAIL SOCIAL DE LA REGION AUVERGNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

INSTITUT DE TRAVAIL SOCIAL DE LA REGION AUVERGNE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 62 avenue Marx Dormoy 63000 CLERMONT-FERRAND

SIREN : 491 827 028

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association INSTITUT DE TRAVAIL SOCIAL DE LA REGION AUVERGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INSTITUT DE TRAVAIL SOCIAL DE LA REGION AUVERGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » et plus précisément dans le paragraphe « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable lié à l'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars Entrepreneurs,

Le Puy en Velay, le 29 mai 2026,

Aurélie CHEVALIER

Sénior manager

Signé par :

F9C2C41458974DE...

Raphaëlle FAURE

Associée

DocuSigned by:

6CCE7CBEF5064B7...

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	399 057	391 914	7 142	4 045	3 098	76,59
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	361 254		361 254	361 254		
	Constructions	5 152 032	3 812 662	1 339 370	1 475 849	136 480	9,25
	Installations techniques, matériel et outillage	1 812 263	1 644 584	167 679	181 292	13 613	7,51
	En cours, avances et acomptes	10 686		10 686		10 686	
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	3 085		3 085	3 085		
	Prêts	235 446		235 446	229 799	5 648	2,46
	Autres immobilisations financières	1 698		1 698	1 698		
	Total II	7 975 521	5 849 160	2 126 361	2 257 022	130 661	5,79
	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	461 641	12 615	449 026	441 487	7 539	1,71
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	141 616		141 616	14 580	127 036	871,32
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (2)	54 296		54 296	58 610	4 313	7,36
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	1 193 694		1 193 694	1 011 847	181 847	17,97
	Total III	1 851 247	12 615	1 838 632	1 526 523	312 109	20,45
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 826 769	5 861 775	3 964 993	3 783 545	181 448	4,80

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	458 305		458 305			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	584 715		584 715			
	Autres						
	Report à nouveau	958 617		812 676		145 941	17.96
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	330 582		145 941		184 641	126.52
	Situation nette (sous total)	2 332 220		2 001 637		330 582	16.52
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	179 914		134 157		45 757	34.11
	Provisions réglementées						
	Total I	2 512 134		2 135 795		376 339	17.62
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques	194 120		266 819		72 699	27.25
	Provisions pour charges						
	Total IV	194 120		266 819		72 699	27.25
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	389 444		553 341		163 897	29.62
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	184 860		146 338		38 522	26.32
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	466 109		486 288		20 179	4.15
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	48 490		21 507		26 982	125.46
	Produits constatés d'avance	169 838		173 459		3 621	2.09
	Total V	1 258 740		1 380 932		122 192	8.85
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 964 993		3 783 545		181 448	4.80

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

942 716 1 207 473

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		120		110	10	9.09
Ventes de biens et services						
Ventes de biens		0		0	0	
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		1 497 850		1 596 054	98 203	6.15
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		3 057 587		3 027 090	30 498	1.01
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		72 699		19 877	52 822	265.74
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		145 000			145 000	
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits		10 466		964	9 502	985.76
Total I		4 783 721		4 644 094	139 628	3.01
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		933 306		873 121	60 185	6.89
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		61 354		64 594	3 241	5.02
Salaires et traitements		2 238 792		2 356 977	118 185	5.01
Cotisations sociales		955 656		1 003 240	47 584	4.74
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		233 871		257 814	23 943	9.29
Dotations aux provisions		2 615		12 000	9 385	78.21
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		6 049			6 049	
Reports en fonds dédiés						
Autres charges		6 518		4 528	1 990	43.94
Total II		4 438 160		4 572 274	134 114	2.93
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		345 562		71 820	273 741	381.15

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	15	121	19	117	3 996	20.90
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	4	568			4 568	
Total III	19	689	19	117	573	3.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	23	843	40	912	17 069	41.72
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	4	568			4 568	
Total IV	28	412	40	912	12 501	30.55
2. Résultat financier (III-IV)	8	722	21	796	13 073	59.98
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	336	839	50	025	286 815	573.35
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			126	817	126 817	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	2	628	25	714	23 086	89.78
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	2	628	101	103	103 731	102.60
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3	629	5	187	1 558	30.04
Total des produits (I+III+V)	4	803 411	4	790 028	13 383	0.28
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4	472 828	4	644 087	171 258	3.69
5. EXCEDENT OU DEFICIT	330	582	145	941	184 641	126.52

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 964 993.47 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 4 783 721.42 Euros et dégageant un excédent de 330 582.17 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Présentation de l'ITSRA :

L'ITSRA, en sa qualité de centre de formation professionnelle assure la formation des personnels socio-éducatifs et médico-sociaux, et exerce en cela, une mission de service public dans le cadre de la législation et de la réglementation qui fondent les politiques sociales. Créé en 2007 suite à la fusion de trois instituts, l'Institut de Travail Social de la Région Auvergne (ITSRA) est un acteur majeur des formations en travail social de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ITSRA est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, à fonctionnement démocratique et à but non lucratif. Son siège social est situé au 62 avenue Marx Dormoy à Clermont Ferrand.

L'Association ITSRA reçoit des financements du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre d'une subvention de fonctionnement pour la formation initiale. Dans le cadre de son activité elle perçoit également des financements liés à la formation professionnelle continue (Opco, employeurs, Pôle emploi...) et depuis 2019 l'ITSRA est reconnu CFA (Centre de Formation de l'Apprentissage) et à ce titre bénéficie du financement des formations en apprentissage.

L'essentiel des formations de l'ITSRA est dispensé dans les locaux de Clermont-Ferrand. L'ITSRA est partie prenante des actions de développement social et solidaire sur les territoires locaux et départementaux Auvergnats et à ce titre intervient dans les territoires.

L'ITSRA participe à l'amélioration en permanence des formations initiales et continues des niveaux 3 à 7, afin qu'elles répondent aux enjeux sociétaux contemporains, en renforçant la capacité des intervenants en travail social à développer et adapter leurs compétences et leurs pratiques tout au long de leur vie professionnelle.

Les formations dispensées par l'ITSRA :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Formations diplômantes et certifiantes	Niveau de la formation RNCP
Certificat Assistant en Soins Gérontologique	3
Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale	6
Certificat National de Compétence Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs – Mention Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ)	
Titre de Moniteur d'Atelier	4
Diplôme d'État Accompagnant Educatif et Social	3
Diplôme d'État Assistant Familial	3
Diplôme d'État Assistant de Service Social	6
Diplôme d'État Educateur de Jeunes Enfants	6
Diplôme d'État Educateur Spécialisé	6
Diplôme d'Etat Ingénierie Sociale	7
Diplôme d'État Moniteur Educateur	4
Diplôme d'État Technicien d'Intervention Sociale et Familiale	4
Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'intervention Social	7
Surveillant de Nuit	3
Le stage "Prépa"	
Prépa aux épreuves d'admission à la formation CAFDES	
La Formation continue	
Formations sur mesure	
Analyse des pratiques	
Validation des Acquis de l'Expérience	

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- 1) Cession d'un bien immobilier figurant à l'actif de l'association, le 03 juin 2025, au prix de 145 K€. La plus-value générée par cette opération s'élève à 139 K€ et est comprise dans le résultat d'exploitation.
- 2) Financement bancaire de 200 K€, débloqué en 01/2025, remboursable sur 84 mois après un différé partiel de 24 mois.
- 3) Un salarié a été débouté de ses demandes, et n'a pas interjeté appel, dans le cadre d'un litige prud'hommal né et provisionné au cours d'exercices antérieurs. La provision correspondante a été reprise pour un montant de 73 K€.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les autres litiges en cours n'ont pas été dénoués et les provisions correspondantes ont été maintenues.

4) Environnement international :

L'exercice clos le 31 décembre 2025 s'est déroulé dans un environnement international marqué par des tensions géopolitiques persistantes, notamment liées aux conflits en Ukraine et au Proche-Orient.

Cependant, aucun impact significatif n'a été constaté sur les comptes de l'association.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1) Absence de nouveaux litiges qui auraient pris naissance après la clôture de l'exercice.

2) Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient sont toujours en cours.

La fermeture du détroit d'Ormuz génère une forte augmentation du prix du baril de pétrole et du gaz notamment.

Cette augmentation devrait se répercuter sur l'ensemble des biens et services dépendant de ces énergies.

Cependant, notre association devrait être peu impactée compte tenu de la nature de son activité.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, s'agissant d'une personne morale de droit privé à but non lucratif, les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions définies

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

par :

- le règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux organismes sans but lucratif,
- modifié par les règlements ANC n°2020-8 du 04 décembre 2020, n°2021-02 du 11 mars 2022 et 2022-04 du 30 juin 2022 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- le règlement ANC n° 2023-03 du 07 juillet 2023 venant consolider et mettre en cohérence plusieurs dispositions existantes afin de sécuriser leur articulation.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants:

Changement de réglementation comptable :

En application des règlements n° 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des normes comptables homologué le 30 décembre 2023, les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux nouvelles dispositions relatives à la présentation des états financiers.

1. Objet du règlement

Les règlements ANC 2022-06 et 2023-03 modernisent et simplifient la structure et la présentation des comptes annuels, notamment, la refonte des modèles de bilan et de compte de résultat, la suppression, le regroupement ou la modification de certains postes, la redéfinition du résultat exceptionnel, l'actualisation de la terminologie comptable.

2. Incidence sur les comptes annuels

L'application de ces règlements ont conduit à adapter la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice.

Ces modifications portent exclusivement sur la présentation des états financiers et n'ont pas d'incidence sur le résultat de l'exercice ni sur la situation nette de l'entité.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les principes comptables fondamentaux (continuité d'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices et prudence) demeurent inchangés.

a/ Sur le bilan : Pas d'impact significatif

b/ Sur le compte de résultat :

Les produits d'exploitation incluent les produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 145.000 € et les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat pour 77.387 €.

En 2025, ces produits figurent en résultat exceptionnel pour un montant de, respectivement, de 16.675 € et 88.901 €.

Le résultat d'exploitation 2025 ressort à 345.562 euros.

Afin d'exprimer la comparabilité entre 2024 et 2025, le résultat d'exploitation 2024 ressortirait à 177.396 euros si les opérations 2024 décrites ci-dessus étaient traitées comptablement comme en 2025.

Afin d'exprimer la comparabilité entre 2024 et 2025, le résultat exceptionnel de 2024 de 101.103 euros ressortirait à 4.428 euros en 2024 si les opérations 2024 décrites ci-dessus

étaient traitées comptablement comme en 2025.

Informations générales complémentaires

1) Ressources de l'organisme :

Origine des fonds	Montant 2025		Montant 2024	
	en K€	en%	en K€	en%
I - Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	300	7%	333	7%
Etat, Collectivités locales, établissement public	210	5%	220	5%
Entreprises : via Opco pour l'apprentissage, transition pro...	552	12%	651	14%
Particuliers (CPF, autofinancement, frais de scolarité, sélection)	438	10%	389	8%
Sous Total I	1499		1593	
II- Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes	1	0%		0%
Etat, Collectivités locales, établissement public	22	0%	26	1%
Régions	2956	66%	3005	65%
Autres collectivités territoriales				
Sous Total II	2979		3030	
Autres organismes de formation				0%
Autres ressources	11	0%	2	0%
Total des Ressources	4489	100%	4624	100%

2) Décomposition des actions de formation par finalité pour le site de CLERMONT-FERRAND :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Formation	Montant 2025		Montant 2024	
	en K€	en%	en K€	en%
Diplômantes	1297	91%	1382	91%
Perfectionnement professionnel et qualifiant	132	9%	135	9%
Insertion sociale	0	0%	0	0%
Total	1429		1517	

3) Conventions de ressources publiques :

Convention			Montant initial	SUIVI D'EXECUTION		
				Solde au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Solde en fin d'exercice
Convention de Fonctionnement Région Auvergne-Rhône-Alpes			2 955 741 €	0	2 955 741 €	0

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	391 092		7 965
TOTAL			
Terrains	361 254		
Constructions sur sol propre	5 097 589		
Installations générales agencements aménagements des constructions	131 168		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	32 877		
Installations générales agencements aménagements divers	707 733		
Matériel de transport	100 157		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	903 805		84 960
Immobilisations corporelles en cours			10 686
TOTAL	7 334 583		95 645
Autres titres immobilisés	3 085		
Prêts, autres immobilisations financières	231 497		10 216
TOTAL	234 582		10 216
TOTAL GENERAL	7 960 256		113 826

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			399 057	399 057
Terrains			361 254	361 254
Constructions sur sol propre		76 725	5 020 864	5 020 864
Installations générales agencements aménagements constr.			131 168	131 168
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			32 877	32 877
Installations générales agencements aménagements divers			707 733	707 733
Matériel de transport			100 157	100 157
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		17 268	971 496	971 496
Immobilisations corporelles en cours			10 686	10 686
TOTAL		93 993	7 336 235	7 336 235
Autres titres immobilisés			3 085	3 085
Prêts, autres immobilisations financières		4 568	237 144	237 144
TOTAL		4 568	240 229	240 229
TOTAL GENERAL		98 561	7 975 521	7 975 521

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		387 047	4 867		391 914
Constructions sur sol propre		3 637 800	128 495	70 676	3 695 619
Installations générales agencements aménagements constr.		115 107	1 936		117 043
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		32 877			32 877
Installations générales agencements aménagements divers		600 603	27 477		628 080
Matériel de transport		74 618	19 275		93 894
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		855 181	51 820	17 268	889 733
TOTAL		5 316 187	229 004	87 944	5 457 246
TOTAL GENERAL		5 703 234	233 871	87 944	5 849 160
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	4 867				
Constructions sur sol propre	128 495				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 936				
Instal.générales agenc.aménag.divers	27 477				
Matériel de transport	19 275				
Matériel de bureau informatique mobilier	51 820				
TOTAL	229 004				
TOTAL GENERAL	233 871				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

Variation des fonds propres	À l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	458 305				458 305
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecart de réévaluation					0
Réserves	584 715				584 715
<i>Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>					0
Report à nouveau	812 676	145 941			958 617
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>					0
Excédent ou déficit de l'exercice	145 941	-145 941	330 582		330 582
<i>Dont résultat des activités SMS sous gestion contrôlée</i>					0
Situation nette	2 001 637	0	330 582	0	2 332 219
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	134 157		45 757		179 914
Provisions réglementées					0
TOTAL	2 135 794	0	376 339	0	2 512 133

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	266 819		72 699	1-	194 120
TOTAL	266 819		72 699	1-	194 120

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	10 000	2 615			12 615
TOTAL	10 000	2 615			12 615
TOTAL GENERAL	276 819	2 615	72 699	1-	206 735
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 615	72 699		

Le montant de 267 K€ à l'ouverture de l'exercice résulte, à hauteur de 194 K€, d'événements contextuels majeurs et inhabituels intervenus au cours d'exercices antérieurs.

Les conséquences financières liées à ces événements demeurent maintenues en résultat exceptionnel.

La reprise de provision effectuée au cours de l'exercice n'est pas liée auxdits événements.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	235 446	4 479	230 967
Autres immobilisations financières	1 698		1 698
Clients douteux ou litigieux	12 615	12 615	
Autres créances clients	449 026	449 026	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 628	8 628	
Divers état et autres collectivités publiques	123 144	123 144	
Débiteurs divers	9 844	9 844	
Charges constatées d'avance	54 296	54 296	
TOTAL	894 698	662 033	232 665
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	10 216		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	4 568		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	389 444	73 420	266 496	49 528
Fournisseurs et comptes rattachés	184 860	184 860		
Personnel et comptes rattachés	218 363	218 363		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	238 082	238 082		
Autres impôts taxes et assimilés	9 664	9 664		
Autres dettes	48 490	48 490		
Produits constatés d'avance	169 838	169 838		
TOTAL	1 258 740	942 716	266 496	49 528
Emprunts souscrits en cours d'exercice	200 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	363 987			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir : voir tableau paragraphe "Evaluation des amortissements".

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	8 à 30 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Néant.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	124 082
Autres créances	123 265
Total	247 347

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 989
Dettes fiscales et sociales	299 808
Autres dettes	1 136
Total	415 934

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	54 296
Total	54 296
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	169 838
Total	169 838

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Pas de rémunération des organes d'administration et de surveillance.

Pas de rémunération de haut cadre dirigeant.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	39
Employés	27
Total	66

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires en 2025 ne constituent pas de par leur nature et leur importance des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'ITSRA. Elles n'ont pas donné lieu à comptabilisation.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 12.336 €, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 12.336 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant.

Bénévolat :

Aucun bénévole n'est rémunéré dans le cadre de ses fonctions.

Charges et produits financiers :

Nature	Charges financières	Produits financiers
Intérêts des emprunts bancaires	23 843	
Produits des placements financiers		19 689

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Impôts sur les Sociétés :

L'impôt sur les Sociétés dû au titre des revenus patrimoniaux des activités fiscalement non lucratives s'élève à 3.629 €.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Prêt garanti par l'état	189 444
Total	189 444

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association a souscrit un contrat collectif ayant pour objet la constitution d'un capital de fin de carrière selon la convention collective des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées. Ce compte collectif est alimenté par des cotisations versées par l'association.

Pour l'année 2025 : un versement de 20 K€ a été effectué et aucun remboursement n'a été perçu.

Compte tenu de ces opérations, la valeur disponible du fonds est de 80.295 euros au 31 décembre 2025.

L'engagement estimé des droits acquis s'élevait au 31/12/2025 à 277.402 euros avec un départ à la retraite à 64 ans.

Engagement en matière de Compte Epargne Temps :

L'association a signé un accord d'entreprise en 2007 ayant pour objet la constitution d'un compte épargne temps individualisé.

Au 31 décembre 2024, 856 jours étaient épargnés.

121 jours ont été épargnés en 2025 et 60 jours ont donné lieu à des retraits.

Il reste 917 jours épargnés, soit 230.580 euros au 31/12/2025.

Les fonds liés au CET sont externalisés auprès de MALAKOFF MEDERIC.